

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2019

2019-04-48

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 juillet 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT,
M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme
Stéphanie HARS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN,
Mme Manuela CHARTIER à M Jean-Frédéric OUVRY

ABSENTS EXCUSES : M. Christophe BONNET, M. Bernard GILBERT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant n°3 à la convention de groupement de commande sur le suivi juridique des 3 SCoT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande « Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi
juridique de trois Schémas de Cohérence Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et
Sologne Val Sud » en date du 20 avril 2015,

Vu les avenants n°1 et n°2, à la convention constitutive du Groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROLONGE jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi
juridique de trois SCoT conclu avec le Cabinet CASADEI le 20 avril 2015,

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 11/07/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20190710-2019_04_48-DE

AUTORISE le Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant avec le Cabinet CASADEI pour la prolongation du marché sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi juridique de trois SCoT,

AUTORISE le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE